

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 41 (1953)

Artikel: Fribourg et la guerre des paysans
Autor: Jordan, Joseph
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817821>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FRIBOURG ET LA GUERRE DES PAYSANS

par JOSEPH JORDAN

La guerre des Paysans, dont d'imposantes manifestations populaires et de nombreux articles de journaux ont, en cette année 1953, commémoré le troisième centenaire, a été provoquée, comme on le sait, d'un côté par la nouvelle politique des gouvernements, plus spécialement ceux des cantons-villes, à l'égard des campagnes et, de l'autre, par une grave crise économique et financière consécutive à la guerre de Trente Ans¹.

SITUATION POLITIQUE DU CANTON DE FRIBOURG AU MILIEU DU XVII^e SIÈCLE.

En pays de Fribourg, la situation politique paraît, à première vue, assez semblable à celle de Berne, de Lucerne et de Soleure. La capitale qui, par conquête ou par voie d'achat, a étendu peu à peu sa domination jusqu'à Montbovon, gouverne tout le canton. Au milieu du XVII^e siècle, le territoire qui lui est soumis se divise en deux zones : 1^o les Anciennes terres, soit une trentaine de

¹ Au sujet de la guerre des Paysans, on en trouvera un exposé assez complet dans les ouvrages suivants :

a) JOHANNÈS DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse* (traduction française d'Auguste Raymond), t. IV, Lausanne 1913.

b) *Geschichte der Schweiz* von HANS NABHOLZ, LEONHARD VON MURALT, RICHARD FELLER und EDGAR BONJOUR, Zurich 1938. Band II, p. 60-79.

c) GOTTFRIED GUGGENBÜHL, *Der schweizerische Bauernkrieg von 1653*, Zweite Auflage, Zurich 1953.

villages autour de Fribourg, formant quatre bannières, placées chacune sous l'autorité d'un des quatre bannerets de la cité; 2^o 17 bailliages, ainsi ceux de Gruyères, de Romont, d'Estavayer, de Vulruz, de Châtel-Saint-Denis, de Planfayon, etc.

Seuls, les bourgeois de la capitale peuvent participer à l'assemblée communale qui désigne chaque année les autorités; en somme, ils détiennent le pouvoir. De fait, ce sont les familles influentes en raison de leur fortune, de leur culture, de leurs talents militaires, qui font partie de la Chambre secrète, du Grand Conseil et du Petit Conseil. C'est le régime patricien¹.

Ayant presque tous fait du service à l'étranger durant leur jeunesse, les membres de ces familles, une fois de retour au pays, s'inspirent de ce qu'ils ont vu au dehors, cherchent à moderniser l'administration; par leurs ordonnances ou *Mandats*, ils tentent d'unifier la législation civile, ils introduisent de nouveaux usages dans les domaines fiscal et militaire. C'est ainsi que la Municipale, code de droit civil et de procédure, mise en vigueur en 1600 pour la ville de Fribourg et les Anciennes terres, s'étend peu à peu, au moins comme droit subsidiaire, aux bailliages dont les coutumiers avaient gardé jusqu'alors force de loi². Cependant, après avoir parcouru les Manuels du Petit Conseil, pour cette période du milieu du xvii^e siècle, il faut reconnaître en toute objectivité que Messeigneurs sont bien disposés à l'égard de leurs sujets, qu'ils examinent avec soin même les plus petites requêtes, qu'ils poursuivent le bien commun tant au point de vue moral que matériel. Si un simple bourgeois se rend illustre, comme ce fut le cas de François-Pierre Koenig qui se distingua lors de la guerre de Trente Ans, les patriciens lui ouvrent immédiatement les portes des Grand et Petit Conseils. La bourgeoisie secrète n'est pas encore vraiment fermée, elle ne le sera qu'à partir de 1683³.

En 1652 et 1653, les campagnards fribourgeois n'accusent pas leurs baillis de duplicité, de dureté, de partialité, comme le firent les Lucernois, fort mécontents de Melchior Krebsinger, bailli de

¹ G. CASTELLA, *Histoire du canton de Fribourg*, Fribourg 1922, chapitre XIV.

² G. CASTELLA, *ibid.*, p. 339.

³ J.-N. BERCHTOLD, *Histoire du Canton de Fribourg*, II, p. 372.

Ruswil, et de Melchior Schuhmacher, bailli de l'Entlebuch¹, ou comme les gens de l'Emmenthal exaspérés des exactions de Samuel Tribolet². Sans doute, c'était d'ailleurs dans les mœurs de l'époque, les représentants du gouvernement se montrent autoritaires, assez sévères. Quand l'un ou l'autre commet quelque incartade, le Petit Conseil prend immédiatement des sanctions énergiques : en 1634, il révoque de ses fonctions et punit sévèrement celui de Corbières, Jacques Verly, qui avait poignardé le curial Blanc³ ; 14 ans plus tard, il inflige une amende de dix livres à celui de Gruyères, Antoine Python, qui, avait, dans sa conduite personnelle, donné du scandale⁴. Mais on en rencontre aussi de ces fonctionnaires qui font preuve de beaucoup de générosité et de dévouement envers leurs administrés, tel ce Jacques Gasser, bailli de Bellegarde qui, en 1614, intercède avec assez de succès en faveur d'un certain Jean Bosson, condamné à mort⁵.

En pays de Fribourg, pas plus que dans le reste de la Suisse, les campagnards ne songent à un changement de régime, ils n'aspirent pas aux hautes fonctions. Ils se contentent de gérer les affaires de leur paroisse ; en ce temps, notons-le, la paroisse était déjà une véritable circonscription administrative bénéficiant d'une large autonomie ; elle jouissait de plus larges compétences qu'aujourd'hui, chargée qu'elle était de questions relatives non seulement au culte, mais à l'enseignement primaire, à l'assistance des pauvres et à la police locale⁶. Quelques paysans collaborent à l'administration de leur bailliage comme métral, curial, greffier ou huis-sier.

Ce qui leur tient vraiment à cœur, c'est comme dans les autres Etats confédérés le respect de leurs traditions, de leurs vieilles franchises, par le gouvernement. Les autorités locales gardent avec un soin jaloux de vieux parchemins qui les exemptent de

¹ GUGGENBÜHL, p. 22.

² GUGGENBÜHL, p. 32.

³ BERCHTOLD, III, p. 16-17.

N. PEISSARD, *Histoire de la Seigneurie et du bailliage de Corbières*, dans les Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, t. IX, 2^e livraison, p. 487-489.

⁴ BERCHTOLD, III, p. 9.

⁵ BERCHTOLD, III, p. 16-17.

⁶ G. CASTELLA, p. 337-338.

telle ou telle prestation ou qui en fixent la portée exacte, qui leur reconnaissent un droit de pâturage ou de jouissance d'une forêt; lors de contestations, elles exhument aussitôt ces documents historiques. Aussi toute décision de Messieurs allant à l'encontre de ces droits suscite-t-elle leurs protestations. Ainsi, en 1635, le gouvernement ordonna aux gens de Bellegarde de payer à leur bailli un cens annuel de 25 écus bons en vue d'améliorer son traitement et de donner à leur curé la jouissance d'une parcelle des biens communaux. Excitée par quelques meneurs, la population s'y refusa, se fondant sur d'anciens parchemins conservés dans les archives de la paroisse, dont elle ne saisissait d'ailleurs guère la teneur. Messieurs exigèrent à deux reprises, mais sans succès, la production de ces titres tandis que les mécontents invoquèrent la médiation du Valais et des cantons catholiques. Là-dessus, le Petit Conseil accorda un dernier délai aux rebelles qui s'obstinèrent dans leur opposition; puis il envoya des troupes à Bellegarde. Une trentaine de meneurs furent arrêtés, amenés à Fribourg et, là, incarcérés au Jacquemart; quatre d'entre eux furent frappés de la peine capitale pour crime de lèse-majesté; les autres, condamnés à des amendes ou à une plus ou moins longue détention (février 1636). *In extremis*, sur l'intervention des jurés de Dirlaret, les condamnés bénéficièrent d'une mesure de clémence: ils furent bannis et astreints au paiement d'assez gros montants. D'autre part, la commune fut privée de la jouissance des biens communaux et tenue de s'acquitter envers le gouvernement d'une nouvelle redevance annuelle de 35 écus bons. En automne 1636, Messieurs firent une seconde fois preuve de mansuétude: les exilés purent rentrer dans leurs foyers et la commune de Bellegarde fut réintégrée dans ses anciens droits¹.

Ce douloureux et regrettable épisode nous montre que les hommes au pouvoir, très conscients de leur autorité, ne tolèrent aucun acte frondeur, encore moins de tentative révolutionnaire; plusieurs autres incidents nous donnent cette même impression. En 1624, par exemple, le gouvernement condamna à 100 livres

¹ G. CASTELLA, p. 408-409.

d'amende un nommé Schmutz, de Boesingen, pour s'être permis cette réflexion : « Haben sie ihre Obrigkeit zu Fryburg, so haben wir unsere hier »¹.

En 1643, des bruits de complot ayant circulé dans la capitale, les bannerets furent chargés de dresser la liste des bourgeois les plus suspects².

SITUATION ÉCONOMIQUE DU CANTON DE FRIBOURG, AU MILIEU DU XVII^e SIÈCLE.

Vers 1653, la situation économique n'est pas meilleure en pays fribourgeois que dans le reste de la Confédération. Les campagnes ont certes bénéficié de la haute conjoncture due à la guerre de Trente Ans : entre 1630 et 1648, le blé, le bétail et le fromage se sont vendus à des prix rémunérateurs ; dans nos villages, comme presque partout en Suisse, la vie est devenue plus large, plus facile. Peu après la conclusion de la paix de Westphalie, en raison du départ de nombreux réfugiés et de la concurrence étrangère, les prix des produits agricoles fléchissent de plus en plus ; en 1652, cette baisse est en moyenne de 25 à 30 %. Faute d'une étude approfondie sur les conditions économiques spéciales au canton de Fribourg, durant cette époque, les comptes des couvents de La Part-Dieu, de La Valsainte et de Hauterive, grands propriétaires fonciers, avec une vaste exploitation agricole, nous apportent quelques renseignements sur cette crise dans nos régions, et encore dans une faible mesure. Comme ces moines réservaient leurs céréales à leur propre entretien, on ne peut tirer de leur comptabilité aucun renseignement sur les prix du blé. Par contre, on constate très bien la baisse de valeur du bétail ; ainsi la Chartreuse de La Valsainte qui en vendait pour 102 écus (exercice 1637-1638), 209 écus (1641-1642), 263 écus (1643-44), voire 410 écus (1644-1645) au temps de la haute conjoncture, n'en vend plus, à partir de 1646, que pour 80 écus (exercices 1646-1647, 1647-

¹ BERCHTOLD, II, p. 334.

² BERCHTOLD, II, p. 385.

1648) et 84 écus (1651-1652). Les recettes provenant de la vente des fromages vont en augmentant pour ces trois couvents de 1626 à 1641, elles se maintiennent à peu près à ce niveau maximum jusqu'en 1647, puis une baisse sensible de 25 à 40 % intervient à partir de cette année-là ; ainsi La Part-Dieu retire 1.042 écus de la vente de ses fromages pour l'exercice 1641-1642 et seulement 843 écus dix ans plus tard ; pour La Valsainte, les chiffres sont respectivement de 840 écus et de 420 écus¹.

Est-ce que les paysans fribourgeois ont acheté des domaines à des prix trop élevés ? Ont-ils contracté auprès d'usuriers des emprunts trop onéreux ? C'est fort possible, puisque un peu partout on se plaignait de pareilles imprudences ; il est cependant à noter qu'en 1652 et 1653 aucun grief ne se formule à ce sujet dans nos contrées.

Comme l'a fort bien remarqué M. Guggenbühl, de nombreux mercenaires sont revenus de l'étranger après la conclusion des traités de Westphalie² ; la plupart ne trouvent pas ou guère de travail ; désœuvrés, parfois sans ressources, ils sont fort aigris, prêts à exciter la population contre les autorités, à les rendre responsables de la crise économique.

Accusation lancée bien à la légère ! Un peu partout dans la Confédération, loin de se désintéresser du progrès matériel, les gouvernements prennent nombre de mesures pour le promouvoir. Dès 1558, Messeigneurs de Fribourg envisagent la prospection du sous-sol aux fins d'y découvrir du charbon, des minerais et surtout du sel, ils accordent volontiers à des hommes pleins d'initiative les autorisations nécessaires³. En 1641, ils introduisent l'usage des certificats de santé pour le bétail en alpage⁴. Entre 1644 et 1648, en vue de procurer du travail à des indigents, ils tentent, mais sans succès, d'ouvrir des ateliers pour la filature du

¹ Archives d'Etat de Fribourg ou A.E.F. Comptes de La Valsainte, de La Part-Dieu et d'Hauterive, années 1626 à 1653.

² GUGGENBÜHL, p. 17.

³ BERCHTOLD, III, p. 23.

⁴ BERCHTOLD, III, p. 13.

chanvre¹. En 1648, ils ordonnent d'exposer au pilori les voleurs de fruits².

Malgré les maux dont elle souffre depuis 1648, la campagne fribourgeoise bénéficie d'une situation meilleure que la capitale où le petit commerce végète et où l'industrie ne subvient plus qu'aux besoins locaux.

L'un des principaux sujets de mécontentement, c'est la hausse du prix du sel. A cette époque, comme d'ailleurs aux siècles précédents, nos régions devaient importer cette denrée des pays voisins : du Tyrol, de la Bourgogne et surtout de la Franche-Comté. A Fribourg, le commerce de cette marchandise avait été absolument libre et exempt de toute taxe jusqu'en 1402 ; en cette année-là, le gouvernement décréta un impôt sur le sel et, faisant concurrence à divers négociants, il se mit à en importer de grandes quantités de Salins en Franche-Comté ; un nouveau fonctionnaire que l'on appela le saunier fut à la tête de cet important service³. Dès 1640, soit que le saunier ne parvienne pas toujours à écouler toute sa marchandise, soit surtout qu'on cherche à augmenter les ressources de l'Etat, on songe à un monopole du sel, comme l'ont déjà plusieurs autres cantons. Le 21 novembre 1651, le Conseil des Deux-Cents prend cette importante décision et, bientôt, il arrête tous les détails de ce commerce⁴. Si, au cours de l'exercice 1629-1630, 3.000 charges de sel (139.000 kg. d'aujourd'hui) se vendaient 28.800 florins et laissaient un bénéfice net de 3.246 florins ; trente-deux ans plus tard, 3.449 charges (166.552 kg.) procuraient une recette de 34.000 florins et assuraient un bénéfice net de 12.488 florins⁵ : ces chiffres nous montrent bien que la hausse a été très sensible. Les campagnards s'en ressentent beaucoup plus que les citadins vu qu'ils emploient davantage de sel. A cette époque, ils l'utilisent non seulement pour conserver leur viande qu'ils mettent à fumer à leur cheminée et pour en régaler le bétail bovin, mais encore

¹ G. CASTELLA, p. 353.

² BERCHTOLD, III, p. 15.

³ TOBIE DE RAEMY, *Aperçu historique sur le régime du sel dans le canton de Fribourg* (publié dans les Annales fribourgeoises 1919), p. 7-8.

⁴ *Id.*, p. 8.

⁵ A.E.F. Comptes des sauniers de 1629 à 1653.

pour saler les séracs, vacherins et petits fromages qu'ils fabriquent eux-mêmes à leur ferme et pour conserver les peaux de bêtes avant de les apporter à la tannerie. Ils se plaignent de ce renchérissement bien que leurs charges fiscales proprement dites soient légères, surtout si on les compare avec celles des pays voisins de la Suisse. Les Fribourgeois et tous les autres Confédérés (à l'exception des Bernois entre 1628 et 1641¹) ignorent l'impôt direct. Les cantons et les « pays alliés » tirent le gros de leurs ressources des péages ou douanes, de taxes sur le vin (ohmgeld), sur la poudre dont ils ont aussi la régale, sur les transactions immobilières (lods); quelques-uns frappent aussi le gros bétail d'une taxe à l'exportation appelée *Trattengeld*.

A Fribourg, comme dans les autres cantons-villes, le gouvernement est le successeur des seigneurs du moyen âge; bien qu'affranchis du servage pour la plupart, de nombreux paysans doivent s'acquitter envers lui d'un cens annuel en nature ou en argent et des banalités, faire des corvées; ils ont en outre à payer la grande dîme et la petite dîme en faveur de la paroisse, sinon d'un monastère ou du gouvernement, ou même d'un autre ayant-droit. L'ensemble de leurs charges, soit comme fermiers soit comme contribuables, est sans aucun doute beaucoup plus lourd qu'à l'époque actuelle.

Enfin, à partir de décembre 1652, les populations rurales sont fort mécontentes de la dévaluation du batz de Berne qui amène celle des batz de Fribourg, de Lucerne et de la plupart des autres Etats confédérés, qui surtout entraîne des pertes de 25 à 50%. Cette opération monétaire semble avoir été absolument nécessaire. En effet, depuis les dernières années de la guerre de Trente Ans, la Suisse était inondée de batz et de demi-batz de Berne falsifiés (à Berne, l'atelier monétaire fut fermé de 1623 à 1656) comme aussi de pièces analogues de mauvais aloi, tant suisses qu'étrangères. Le 2 décembre 1652, Messieurs des bords de l'Aar fixent

¹ En 1628, Messieurs de Berne frappent les bourgeois de la capitale d'un impôt de 1°/oo sur la fortune; douze ans après, ils étendent cette mesure au reste du canton, ce qui provoque du mécontentement dans les campagnes, surtout dans l'Oberland. L'impôt pour l'ensemble du territoire ne fut prélevé qu'une année. *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* ou *DHBS*, t. II, p. 92.

la valeur du batz bernois à deux kreutzer au lieu de quatre et celle des batz des autres cantons à trois kreutzer au lieu de quatre¹. Cette décision inquiète, mécontente même les autres gouvernements, en tout premier lieu celui de Fribourg, car à ce moment, les batz et demi-batz bernois étaient couramment admis dans nos contrées, nos paysans en avaient quantité bien cachés dans un bas de laine, dans un tiroir de leur garde-robe, voire dans une anfractuosit  de la chemin e².

Le 4 d cembre d j , le Conseil des Deux-Cents  dicte un Mandat   ce sujet. « *Nous avons tr s bien consid r  que par se moyen il ne peut r sulter et naistre qu'une notable confusion entre le peuple si par une singuli re pr voyance nous ny apportons les rem des convenables et tachions d'empescher la suite en leur arrest* ». Le Grand Conseil ne se contente pas de cette simple r flexion, il avertit les sujets de ne pas accepter « *pendant ceste confusion et d sordre* » les batz bernois, car ils n'y sont pas oblig s, et qu'au cas o  ils re oivent en paiement de ne les compter qu'  la valeur de deux kreutzer. Quant aux batz des autres cantons, ils  quivalent encore   quatre kreutzer³.

Lucerne aussi proteste et, appuy  par les Waldstaetten, entre en pourparlers avec Berne. Comme il fallait s'y attendre, la di te s'occupe bient t de cette grave question. Le 19 janvier 1653, elle prend les d cisions suivantes : le batz de Berne n'aura dor navant plus que la moiti  de sa valeur ant rieure ; celui de Fribourg et celui de Soleure  quivaudront d sormais   deux schillings lucernois ; les demi-batz ne changent pas de valeur ; personne n'est tenu d'accepter en paiement les demi-batz de Neuch tel, les schilling de l'Ev ch  de B le, les kreutzer de Coire et, cela va sans dire, les pi ces  trang res de billon ; pour le moment l' mission de petites monnaies (  partir du batz) est interdite⁴.

¹ D.H.B.S., t. II, p. 92.

² *Gazette numismatique suisse*, 1^{re} ann e, n  de novembre 1950. Au printemps de 1950, en d molissant la chemin e d'une maison de Montet (Gl ne), on y d couvrit plus de 200 pi ces qui y furent cach es en 1648 ou l'une des ann es suivantes. C' taient des batz, des demi-batz et des kreutzer ; aucune pi ce en argent encore moins en or. La plupart  taient des cantons de Fribourg, de Soleure et de Berne (ainsi 54 batz de Fribourg, 32 de Soleure et 31 de Berne).

³ A.E.F. *Mandatenbuch*, N  4, f  50 et 51.

⁴ *Eidgen ssische Abschiede* ou *E.A.*, Bd. 6, I Abteilung p. 135-139.

Le 18 février, Messieurs de Fribourg font savoir par un nouveau Mandat que toutes les baches de la Suisse excepté celles de Berne sont réduites à trois sols « *mais que les demi-baches, gros et solz restent dans leur valeur antérieure.* »¹.

On ne peut s'empêcher de souligner le caractère très spécial de cette perturbation monétaire puisqu'elle concerne avant tout le batz. Les monnaies d'or et d'argent, dont les campagnards ne sont guère pourvus, n'augmentent ni ne diminuent de valeur; il en est de même des kreutzer, des schilling et des sols, mais ces dernières pièces ont un si faible pouvoir d'achat que le maintien de leur valeur n'offre pas un avantage très appréciable.

Incontestablement, il est douloureux pour les paysans de Fribourg, comme des autres cantons, de subir cette perte de 25 % sur leurs batz (voire de 50 % s'il s'agit de pièces bernoises), alors que le sel coûte davantage et que les prix des produits agricoles ont déjà fortement baissé.

POUR QUELLES RAISONS LES PAYSANS DES CANTONS-CAMPAGNES, DE LA SUISSE ORIENTALE, DES CONTRÉES OCCIDENTALES, NOTAMMENT DE FRIBOURG, N'ONT-ILS PAS PARTICIPÉ AU MOUVEMENT D'INSURRECTION DÉCLENCHÉ PAR LES POPULATIONS DE L'ENTLEBUCH ?

La dévaluation du batz de Lucerne, décrétée au milieu de décembre, est comme la goutte qui fait déborder la coupe, comme la mèche qui met le feu aux poudres. Le 9 janvier 1653, une députation de l'Entlebuch se rend à Lucerne et présente ses doléances au Conseil; priés de revenir quelques heures plus tard chercher la réponse, les délégués se figurant que leurs revendications seraient rejetées (en réalité elles furent prises en considération) quittent la capitale et rentrent dans leurs foyers. Le mécontentement, qui se manifestait déjà depuis quelques mois et que les autorités avaient essayé d'apaiser en recourant aux bons offices des capucins, va augmentant; de son côté, le bailli Melchior Krebsinger profère

¹ A.E.F. *Mandatenbuch*, N° 4, f° 51.

des propos durs et menaçants des plus maladroits. D'imposantes manifestations populaires s'organisent : à la chapelle d'Heiligkreuz (26 janvier 1653, puis à Schüpheim, en présence de quelques membres du Petit Conseil (14 et 15 février). Les gens de l'Entlebuch entraînent bientôt les populations de dix bailliages sur quinze ; le 26 février, de nombreux paysans réunis à l'église de Wolhusen jurent de se soutenir les uns les autres afin d'arriver à une situation meilleure, de rester au bénéfice de leurs droits et de leurs vieilles coutumes. A la suite de la formation de cette Ligue de Wolhusen, près de 3.000 mécontents marchent sur la capitale. Bientôt, à l'occasion des foires, les Lucernois excitent leurs voisins de Berne et des bailliages communs d'Argovie. De là, le mouvement gagne les campagnes soleuroises et bâloises¹. Pourquoi n'a-t-il pas pris une plus grande extension, alors que les paysans souffraient tous plus ou moins des mêmes maux² ?

A première vue, il semble extraordinaire que les montagnards d'Uri, de Schwytz, d'Unterwald, de Glaris et de Zoug, au tempérament pourtant assez vif, n'aient pas pris part à cette agitation. Pour expliquer leur attitude, rappelons tout d'abord qu'ils ont une situation tout autre que les cantons-villes. Ils bénéficient d'un régime de démocratie directe : réunis de temps en temps en *landsgemeinde*, ils discutent des mesures d'ordre général qui s'imposent, élisent leur *landammann* et les membres de leur *Landrat*. Presque tous propriétaires de leurs domaines, ils n'ont pas de cens à payer, de corvées à faire ; leurs prestations sont minimes ; de plus, ils jouissent des droits de chasse et de pêche ; aussi sont-ils privilégiés par rapport aux paysans des cantons-villes. En 1652 et 1653, ils ne sont guère atteints que par la baisse des prix du bétail, des fromages et par la dévaluation du *batz*. De plus, le gros de la population subit assez fortement l'influence de quelques familles riches, instruites et, de ce fait, considérées. Il ne faut guère s'étonner si les gouvernements des trois *Waldstaetten*, de Glaris, de Zoug

¹ GUGGENBÜHL, p. 19-31.

² En traitant cette question, que la plupart des historiens ont laissée de côté, nous sortons un peu de notre sujet ; néanmoins, nous croyons devoir le faire en raison de l'intérêt qu'elle offre et de l'importance qu'elle a pour comprendre la politique suivie à ce moment par Messieurs de Fribourg.

et d'Appenzell se solidarisent avec ceux des cantons-villes ; d'ailleurs, ils y sont tenus par le Covenant de Stans.

Pour quelles raisons les campagnards zuricois ne font-ils pas cause commune avec leurs voisins de Lucerne et des baillages communs d'Argovie ? La raison de cette abstention s'explique par des événements survenus quelques années auparavant. En 1645, les gens du bailliage de Kibourg s'étaient fort démenés pour la sauvegarde de leurs anciens droits ; le bailli Wolf était parvenu, mais non sans peine, à conjurer une révolte. L'année suivante, les populations de Wädenswil et du Freiamt zuricois, se basant sur de vieilles franchises, s'étaient refusées à payer diverses contributions. Cette fois, le gouvernement avait recouru à la force : 5.300 hommes avaient occupé les deux baillages ; les tribunaux avaient condamné à mort sept des principaux meneurs et contraint les autres à payer de lourdes amendes ; en outre, le gros de la population avait dû verser une forte contribution aux frais de guerre. Aussi les paysans n'osèrent-ils plus se regimber par crainte des sanctions¹. Cette attitude des Zuricois a vraisemblablement une influence sur Schaffhouse, sur la ville et l'abbaye de Saint-Gall, sur le bailliage commun de Thurgovie (bien que de nombreux Thurgoviens et Toggenbourgeois aient des sympathies pour les insurgés²).

En pays de Fribourg, la propagande lancée par des agitateurs venus de Signau (Berne) ne remporte guère de succès. A cause de leur dialecte germanique et plus encore du voisinage immédiat, les paysans de la Singine risquent-ils pas, semble-t-il, d'être entraînés, les premiers, par les Bernois dans la rébellion. De fait, le gros de la population reste calme ; c'est seulement en mai 1653 sous l'empire de circonstances particulières qu'éclate du mécontentement. Redevenus très catholiques, à la suite de l'apostolat de saint Pierre Canisius et de la réforme du clergé, les Singinois vraisemblablement se méfient de la propagande de leurs voisins de confession réformée³ ; d'autre part, beaucoup sont fermiers

¹ *D.H.B.S.*, VII, article Zurich.

² *DIERAUER*, t. IV, p. 47.

³ On nous objectera sur ce point que, durant la guerre des Paysans, les insurgés ont laissé de côté les divergences confessionnelles et uni leurs efforts en vue du

des patriciens de Fribourg et entretiennent avec eux de bons rapports ; excepté ceux de la contrée de Planfayon, ils ne sont pas gouvernés par des baillis, ils dépendent du banneret de l'Auge et, comme ce sera de nouveau le cas en 1781, en 1798, en 1847, la plupart font preuve de loyalisme envers le gouvernement.

Quant aux campagnards des régions welsches, un petit nombre seulement, comme on le verra plus loin, se laissent influencer et vont donner quelque sujet d'inquiétude aux autorités. Ne serait-ce pas tout d'abord en raison de leur langage différent de celui des campagnards bernois et lucernois ? En effet, les paysans des contrées romandes, dans leur ensemble, les Jurassiens de l'Evêché de Bâle comme les Neuchâtelois, les Vaudois, alors sujets de Messeigneurs de Berne, comme les Bas-Valaisans, n'ont pas été entraînés dans la rébellion. La propagande, ne l'oublions pas, s'est faite de vive voix, presque uniquement en schwyzerdütsch ; quelques émissaires bernois pourtant pénètrent jusqu'en Gruyère dans le courant du mois de mars¹ ; sans aucun doute, ils se servent de la langue française, langue qu'ils ont plus ou moins bien apprise en faisant du service en France ; ils ne sont pas nombreux, ils sont vite signalés et repérés, ils paraissent avoir assez tôt regagné leurs foyers sans avoir obtenu le succès qu'ils escomptaient. De plus, les Welsches se trouvent passablement éloignés de l'Emmenthal, principal centre de l'agitation à partir de fin avril. Le facteur géographique a vraisemblablement exercé quelque influence, le fait que les habitants des vallées retirées du Simmenthal et du Gessenay, bien que de langue allemande, ne participent pas à la révolte, nous semble en être une preuve.

Si le mouvement d'insurrection ne prend que fort peu d'extension dans l'ensemble du canton de Fribourg, c'est surtout à la politique habile, fort conciliante, du gouvernement qu'on le doit. Autant l'attitude d'hommes d'Etat, de baillis, durs et hau-

succès de leur cause ; néanmoins nous croyons que les solides convictions catholiques des Singinois ont nui à la propagande bernoise, comme un peu plus tard le ferme attachement des insurgés du Seeland à leur religion réformée les amènera à abandonner leurs positions à Laupen.

¹ A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 70, verso.

H. WATTELET, *Zur Geschichte des Bauernkrieges*, publié dans les *Freiburger Geschichtsblätter* ou *F.G.*, t. 3, p. 132.

tains, a contribué à envenimer et à aggraver le conflit, autant la pondération, alliée cependant à une certaine fermeté, de magistrats soucieux du bien commun, a servi dans ces moments critiques, à la pacification des esprits et au maintien de l'ordre. Au milieu du xvii^e siècle, spécialement en cette année 1653, trois personnages jouent un rôle important au sein du Petit Conseil : Nicolas de Diesbach, Jean-Daniel de Montenach et Rodolphe Weck. Le premier, dont est issue la branche dite Diesbach de Tornay, va, en raison de ses capacités, remplir diverses missions fort délicates¹. Le second, fils de l'humaniste et poète Antoine de Montenach, est un politique qu'une longue expérience a rendu prudent et habile. Agé de 65 ans, il a fait partie de nombreuses missions diplomatiques auprès des cours étrangères². Rodolphe Weck exerce la haute charge d'avoyer au moment où éclatent les troubles. Les divers postes qu'il a occupés dans l'administration au cours de sa jeunesse l'ont bien initié aux affaires publiques. Percepteur de l'ohmgeld en 1608, grand-sautier de 1611 à 1613, bailli de Corbières de 1613 à 1618, il devient banneret en 1620, directeur de l'arsenal en 1625, puis bourgmestre en 1628. En 1636, il entre au service de la République de Gênes et y reste huit ans. A son retour, il joue un rôle de plus en plus important. En 1650, par exemple, il fait partie de la délégation suisse envoyée à Paris pour obtenir de la France le paiement des soldes arriérées ; en 1652, il est au nombre des ambassadeurs des VII cantons catholiques envoyés à Turin pour le renouvellement de l'alliance avec le duc de Savoie. De plus c'est un catholique convaincu, des plus zélés³.

Leurs efforts ont été couronnés de succès ; ils ont bénéficié d'ailleurs de circonstances favorables telles que l'absence de meneurs hardis et résolus dans nos campagnes, de la trempe de Schibi ou de Leuenberger et, plus encore, l'organisation notoirement insuffisante des insurgés de la Suisse alémannique. N'oublions pas cependant qu'on souffrait d'une crise économique, qu'il y

¹ *D.H.B.S.*, II, article Diesbach (mais Diesbach, de Fribourg), p. 673.

² *D.H.B.S.*, IV, article Montenach.

³ *D.H.B.S.*, VII, article Weck.

avait du mécontentement ; si le mouvement de révolte avait triomphé, remporté un succès décisif, très vraisemblablement, les paysans de Fribourg comme ceux de Zurich, de Schaffhouse, de l'abbaye de Saint-Gall et de la Thurgovie, y auraient adhéré.

RÔLE MÉDIATEUR DE FRIBOURG AU DÉBUT DU CONFLIT ¹.

Au début du conflit, Messesseurs de Fribourg n'éprouvent aucune inquiétude, ils paraissent même n'être guère au courant des événements de l'Entlebuch, comme de la grande manifestation d'Heiligkreuz (26 janvier). Le 26 février 1653, le jour même où les délégués des campagnards lucernois tiennent une imposante assemblée dans l'église de Wolhusen et y jurent solennellement de se soutenir les uns les autres, s'il le faut en recourant aux armes, ce jour-là, ils reçoivent des nouvelles du gouvernement de Lucerne, lequel, vu la gravité de la situation, sollicite l'intervention des cantons catholiques ². Le lendemain, le Petit Conseil délègue à la conférence prévue Nicolas de Diesbach et le trésorier Béat-Jacques de Montenach, tout en les chargeant d'obtenir un règlement du conflit à l'amiable ³. Les premiers jours de mars, les deux hommes d'Etat prennent part aux entrevues de Willisau, de Werthenstein et de Ruswil. Ont-ils vraiment travaillé à la réconciliation des partis en présence ? On peut le supposer mais non l'affirmer faute de documents. Les discussions, on le sait, furent difficiles, pénibles. Si le landammann de Zoug, Peter Trinckler, soutient certaines revendications paysannes concernant la réévaluation du schilling et la baisse du prix du sel, d'autres médiateurs, entre autres le landammann d'Uri, Zwyer von Ewibach, tiennent des propos

¹ Le rôle joué par Fribourg lors de la guerre des Paysans a déjà été décrit dans l'*Histoire du canton de Fribourg* de J.-N. BERCHTOLD et dans celle de G. CASTELLA. WATTELET l'a aussi exposé dans les *Freiburger Geschichtsblätter*, t. 9 et 13. Ayant eu la curiosité de faire sur cette question quelques recherches dans les Recès des diètes et surtout aux Archives d'Etat, nous y avons trouvé divers renseignements sur des points simplement secondaires. Aussi le présent exposé n'offre guère de données inédites ; il est plutôt une synthèse des travaux antérieurs.

² A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 50.

³ A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 52.

plutôt durs et se montrent assez intransigeants. De leur côté aussi, certains délégués paysans, notamment à Werthenstein, s'échauffent, traitent les représentants des cantons catholiques de coquins et de traîtres¹.

A la suite de l'échec de ces premiers pourparlers, Messieurs de Lucerne éprouvent de vives craintes ; déjà en opposition avec les simples bourgeois de la capitale, ils se sentent en danger. Ils font vœu, au cas où la crise se dénouerait favorablement, de faire un pèlerinage à Einsiedeln. Mais ils font aussi des préparatifs militaires et envoient des demandes de secours aux autres Etats confédérés. Soudain, la situation s'aggrave. Les mécontents prennent les armes. Le 5 mars, au nombre de 3.000, sous le commandement du capitaine Christian Schibi, ils arrivent sous les murs de Lucerne ; n'ayant ni artillerie ni matériel de siège, ils se contentent d'en faire le blocus. Les médiateurs qui se trouvent alors à Werthenstein, proposent un arrangement au sujet des dettes et une amnistie en faveur de tous ceux qui se sont laissés entraîner, sans réfléchir, dans l'insurrection, mais non en faveur des trois principaux instigateurs de la révolte, le banneret Emmenegger, le maître d'école Muller et Schibi. Cette solution, à laquelle ont participé Diesbach et Montenach, semble répondre à l'attente du gouvernement de Fribourg, mais elle ne satisfait nullement les insurgés². Pendant ce temps, sur les bords de la Sarine, le Petit Conseil reste vigilant. Le 6 mars, il prie le Conseil de guerre de prendre toutes les mesures nécessaires, *quia*, ajoute le chancelier dans son protocole,

*Tempore belli para pacem
Tempore pacis para bella*³.

Deux jours plus tard, il reçoit un rapport sur les événements de Lucerne, envoyé par ses deux délégués, et décide de le transmettre à Berne⁴. Ayant regagné son pays, le trésorier Montenach retrace, le 15 mars, devant ses collègues, toute la situation : les

¹ GUGGENBÜHL, p. 28-31.

² GUGGENBÜHL, p. 30-31.

³ A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 58.

⁴ A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 61 recto.

insurgés font le siège de Lucerne, ils reçoivent sans cesse de nouveaux renforts, ils veulent piller l'abbaye de Saint-Urbain et le château de M. Pfyffer (c'était sur ce point une fausse rumeur), de six à sept mille hommes de l'Oberland bernois s'apprêtent à leur porter secours ; le gouvernement lucernois demande des renforts aux cantons catholiques ; Uri, Schwytz et Unterwald ont 600 hommes prêts. A la suite de ce rapport, le Petit Conseil décide de mettre sur pied le régiment du colonel Reynold, fort d'un millier de soldats, de lever 800 mousquetaires et hallebardiers dans le bailliage commun de Grandson et 200 dans celui d'Echallens¹. Immédiatement, il envoie ses ordres à tous les baillis du canton ; en l'occurrence, il fait preuve d'autant de tact que de sens pratique. En effet, selon ses instructions, on enrôlera d'abord ceux qui se présenteront spontanément (rappelons-nous qu'il y a des mercenaires revenus de l'étranger et sans situation), puis les hommes les plus jeunes, les plus forts, en somme les meilleurs guerriers². Les baillis feront en sorte d'éviter l'agitation qui se produisit lors de l'envoi de troupes en Thurgovie (c'est probablement une allusion à la mobilisation partielle de 1647) et procéderont avec tact ; ils devront aussi réquisitionner de forts chevaux, munis d'un bon harnachement et les envoyer au colonel de Praroman ; chacun d'eux aura soin de préparer pour le contingent de son bailliage le *Reisgeld*, soit la solde³. Voici, par bailliage, quels étaient les effectifs fixés : Estavayer 50 mousquetaires et 14 hallebardiers, Romont 90 et 24, Rue 60 et 16, Montagny 40 et 12, Vuissens 10 et 4, Surpierre 6 et 2, Pont 40 et 10, Planfayon 20 et 3, Vaulruz 28 et 7, Vuippens 32 et 8, Corbières 64 et 15, Bulle 52 et 13, Bellegarde 8 et 2, Châtel-Saint-Denis 36 et 9, Gruyères 88 et 22. Les bailliages de Gruyères, de Corbières, de Vuippens et de Romont fourniront deux chevaux, les autres seulement un

¹ *Id.*, f° 70 et sq. On ne peut s'empêcher de trouver fort élevées les prestations exigées des bailliages de Grandson et d'Echallens.

² Cet ordre modifie le système adopté généralement pour la levée des troupes. D'habitude, on tirait au sort les hommes qui devaient aller sous les drapeaux, on les appelait soldats élus. (Renseignement obligeamment fourni par Mlle J. NIQUILLE, archiviste d'Etat).

³ A.E.F., *Mandatenbuch*, N° 5, f° 57 et suivants.
Le Reisgeld était en réalité fourni par les paroisses.

cheval. Chaque paroisse des Anciennes Terres doit aussi envoyer des hommes, d'un à douze (en tout 175 hommes)¹.

Le lendemain matin, le Petit Conseil reçoit des nouvelles du gouvernement zuricois. Des rives de la Limmat, on communique en toute hâte que les insurgés lucernois ont levé toutes leurs forces, qu'ils occupent les ponts quand ils ne les ont pas coupés, qu'ils interceptent les convois de vivres destinés à la ville de Lucerne, qu'ils tiennent même entre leurs mains, un peu comme des otages, les délégués des cantons catholiques réunis à Werthenstein (il semble que cette dernière information est fort sujette à caution). Enfin Zurich demande l'envoi immédiat de renforts au canton menacé².

Bien que ce soit dimanche, Messesseurs, tout en émoi, tiennent une séance extraordinaire au cours de laquelle ils ordonnent au directeur de l'arsenal de tenir prêtes quelques pièces d'artillerie³.

A ce moment même, ils sont en contact très étroit avec Berne au sujet de cette aide destinée à Lucerne. Une conférence est prévue à Berne avec des délégués de ce canton et de celui de Soleure⁴. Cette entrevue du 17 mars, à laquelle Pierre de Montnach représente le gouvernement aboutit à des résultats immédiats et fort importants. Si Berne s'engage à tenir prêts 4 régiments de 2.000 hommes chacun et Soleure, 200 hommes et 2 canons, Fribourg, de son côté, mettra à disposition 1.000 hommes avec 3 pièces de campagne, leur fournira la solde jusqu'au moment de leur jonction avec les forces bernoises, aura soin de leur ravitaillement (sur ce point, la conférence prévoit l'établissement d'un dépôt de vivres à Zofingue). Les renforts fribourgeois et soleurois seront placés sous le commandement du général Sigismond d'Erlach; le plan des opérations sera dressé par l'état-major. Si les sujets des trois villes se refusent à marcher (l'éventualité envisagée n'était certes pas superflue!), Berne appellera à son secours les contingents de Bienne, de Neuveville, de Neuchâtel et de Genève;

¹ A.E.F., *Mandatenbuch*, N° 5, f° 57.

² A.E.F., *Ratsmanual*, N° 204, f° 70 verso.

³ *Id.*

⁴ A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 70.

Fribourg implorera l'aide du Valais et de la Bourgogne, éventuellement de mercenaires étrangers¹.

Le 19 mars, Messeigneurs sont encore inquiets; les dernières nouvelles reçues leur apprennent que la ville de Lucerne est encore cernée et soumise au blocus des insurgés². Le lendemain, leur arrive, par l'intermédiaire de Berne, une demande de secours des patriciens des bords de la Reuss³.

Entre temps, les affaires se sont heureusement arrangées et l'envoi de renforts n'est plus nécessaire. En effet, les 16, 17 et 18 mars, à Ruswil, les délégués des cantons catholiques, dont Nicolas de Diesbach, interviennent auprès des deux parties en présence. Le dernier jour, ils prononcent leur sentence d'arbitrage: d'un côté, ils considèrent la ligue de Wolhusen comme sans valeur et contraire au droit fédéral, déclarent illicite de conclure de pareilles alliances et de prendre les armes contre l'autorité; d'autre part, ils promettent aux paysans le respect des anciennes franchises, des droits basés sur des titres authentiques, accordent le pardon à tous ceux qui ont pris part à l'insurrection, réduisent le taux de l'ohmgeld, règlent la question de la solde des troupes. Le lendemain, sur l'Allmend de Kriens, le landammann Zwyer donne connaissance de cette sentence aux paysans, lesquels, dans la journée, regagnent leurs foyers, plus ou moins satisfaits⁴. Là-dessus, le gouvernement de Lucerne communique aussitôt à Fribourg que les difficultés étant aplanies, il n'a pas plus besoin de renforts⁵.

DANGER D'INSURRECTION, MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT.

Le 15 mars, au moment où l'on prenait de nouvelles mesures d'ordre militaire, arrive de Berne une lettre qui suscite un vif émoi au sein du Petit Conseil; elle communique que des gens de

¹ E.A., VI, I Abteilung, p. 148.

² A.E.F., *Manual*, f° 74.

³ A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 75.

⁴ DIERAUER, IV, p. 34.

GUGGENBÜHL, p. 30-31.

⁵ A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 7.

la région de Signau (Berne) sont allés faire de la propagande jusque dans la Gruyère ; qu'ils y ont excité la population à propos de la dévaluation du batz, l'ont poussée à résister à l'autorité, qu'à la suite de cette agitation les Gruériens seraient prêts à venir au secours des paysans bernois avec environ un millier d'hommes¹. Si, sur ce tout dernier point, la nouvelle contenait vraisemblablement une part d'exagération, elle n'en était pas moins vraie dans ses grandes lignes. Aussi Messieurs tiennent-ils une seconde séance dans l'après-midi. Préférant prévenir de nouveaux troubles que de devoir un jour les réprimer par la force, ils ordonnent à chaque bailli de se montrer gentil, aimable, juste, bienveillant envers la population, bref d'avoir du tact, mais aussi d'être vigilant, de ne pas quitter son château et son bailliage, de se renseigner sur tout ce qui se passe et d'en nantir immédiatement le gouvernement². Profondément chrétiens, ils songent à implorer le secours d'En-haut : aussi, le bourgmestre invitera-t-il le Vicaire général du diocèse pour la partie fribourgeoise, Mgr Jacques Schueler, protonotaire apostolique, à organiser des prières publiques avec exposition du « *Venerabile* », c'est-à-dire du Saint-Sacrement³. S'ils ne s'adressent pas à l'évêque, Mgr Josse Knab, c'est que ce dernier, prélat d'origine lucernoise, désigné par le Saint-Siège en mai 1652, n'a pas encore pris possession de son siège épiscopal. Mgr Schueler étant d'une famille patricienne, se range tout naturellement aux côtés des autorités, de même le prévôt de la collégiale de Saint-Nicolas, Jean-Henri de Gléresse. Alors que dans l'Entlebuch, les curés font cause commune avec les mécontents, il semble en pays fribourgeois qu'ils appuient le gouvernement ou du moins n'entravent pas son action⁴.

Lorsqu'arrive l'heureuse nouvelle de l'accord de Ruswil, le Petit Conseil en informe aussitôt les baillis tout en leur recommandant de rester vigilants et de tenir leurs hommes prêts à

¹ A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 70.

F.G. IX, p. 132.

² *Id.*

³ A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 70-71.

⁴ Aucun document ne mentionne un appui donné par le clergé aux mécontents.

partir¹. Recommandation de loin pas superflue ! En ce moment, en pays bernois, les esprits s'échauffent, le feu couve sous la cendre. Dans le canton, l'agitation déclenchée par les émissaires venus de Signau, continue. Durant l'après-midi du dimanche, 23 mars, Messeigneurs tiennent une séance extraordinaire. Une missive vient de leur révéler que du bailliage de Gruyères on a envoyé quelques hommes remuants du côté de Châtel-Saint-Denis, de Rue, de Romont et même d'Estavayer pour y exciter la population, en particulier pour s'opposer à la mise sur pied des troupes ; on y aurait répandu le bruit que la solde serait supprimée. Des Anciennes Terres, spécialement des villages singinois relevant de la bannière de l'Auge, parviennent aussi des rumeurs un peu inquiétantes². Ces nouvelles contiennent une part d'exagération, puisque, le lendemain, François-Pierre Vonderweid, avoyer d'Estavayer, communique que les Staviacois sont de bonne volonté, bien équipés, prêts à partir, mais que la ville ne veut pas se charger du *Reisgeld*, en outre que les Gruériens ont envoyé dans la contrée un personnage suspect en vue d'y susciter une rébellion, que lui-même a fait surveiller en cachette cet homme suspect, sans avoir pu apprendre autre chose pour l'instant³. A Romont, on est aussi bien disposé, puisque, le 28 mars, le gouvernement félicite de leur attitude les autorités locales⁴.

A Châtel-Saint-Denis également tout est tranquille ; le bailli Jean-Rodolphe Vonderweid y est très aimé⁵.

A Gruyères, par contre, la population s'est laissée entraîner par quelques meneurs à l'occasion de la mise sur pied des troupes : les soldats veulent savoir où ils iront, sous quel commandement ils seront placés, quel rôle ils joueront sinon ils ne marchent pas.

¹ A.E.F., *Ratsmanual*, N° 204, f° 70, verso.

² A.E.F., *Ratsmanual*, N° 204, f° 76.

³ A.E.F., *Ratsmanual*, N° 204, f° 77 ; F.G. X, p. 136, en note.

⁴ A.E.F., *Mandatenbuch*, N° 5, f° 66.

⁵ L. PHILIPONA, *Histoire de la seigneurie et du bailliage de Châtel-Saint-Denis*. Châtel-Saint-Denis 1921, p. 676. Non seulement l'histoire très détaillée de cette seigneurie et de ce bailliage n'y mentionne aucun trouble, on y trouve encore qu'en automne 1653, la paroisse de Châtel fait cadeau de 250 florins au bailli Jean-Rodolphe Vonderweid, au moment de son départ, en reconnaissance des services rendus ; de plus, elle offre un vin d'honneur à madame la baillive le jour de son départ.

Le Petit Conseil envoie sur les lieux Pierre Reyff, ancien bourgmestre, et le banneret Python. Le 27 mars, parvient le rapport de ces deux délégués : ils se sont efforcés de faire comprendre aux hommes appelés sous les drapeaux que les questions posées ne les concernent pas mais sont du ressort de l'état-major¹. A la suite de ce rapport, Messeigneurs chargent le colonel Praroman d'occuper la ville des anciens comtes avec 30 hommes de la garde urbaine et interdisent aux villages environnants d'en approvisionner le marché².

Dans le bailliage commun de Morat où quelques agitateurs déploient également leur activité, on se plaint d'avoir à fournir 800 mousquetaires, contingent énorme pour ce petit territoire. La ville même fait savoir à Fribourg qu'elle ne peut fournir plus de cent hommes. Le Conseil de guerre de Fribourg se contente finalement de 390 soldats et de quelques chevaux³.

Pendant ce temps, dans les Anciennes Terres, on s'occupe de la mise sur pied des troupes. A cet effet, le général Progin se rend à Belfaux, le général Montenach, à Wünnewil, le colonel Gléresse à Cormondes, le colonel Reynold à Guin, le colonel Diesbach à Tavel, le colonel Gottrau à Bösingén, le colonel Brunisholz à Dirfaret, le colonel Kämerling à Praroman, le colonel Wild à Barberêche⁴.

FRIBOURG ET LES DÉBUTS DE L'INSURRECTION BERNOISE.

La situation s'aggrave bientôt pour Fribourg du fait que des troubles éclatent le 17 mars à Langenthal et à Langnau. Les émissaires lucernois sont parvenus à leurs fins. L'agitation gagne rapidement tout l'Emmenthal, d'autant plus facilement que le bailli Tribolet est fort détesté. Le 24 mars, sous les ordres de Nicolas Leuenberger, les mécontents se rassemblent à Trachselwald. A partir de ce moment, le régiment Reynold est destiné

¹ et ² A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 80-81.

³ F.G., IX, 132 et sq.

⁴ BERCHTOLD, III, p. 40.

à porter secours aux patriciens de Berne en cas de nécessité. Le trésorier Béat-Jacques de Montenach communique d'ailleurs cette décision à la diète de Baden (18-22 mars)¹. Toutefois les troupes fribourgeoises n'ont pas à intervenir pour l'instant, car une médiation des cantons protestants aboutit, le 4 avril, à un accord².

A ce moment, subsiste encore quelque espoir de voir renaître le calme dans l'ensemble de la Confédération. En fait, le feu couve sous la cendre. Si un certain nombre de campagnards lucernois, bernois, soleurois et bâlois, hommes pondérés que l'on surnomme alors les *Doux*, sont satisfaits des concessions des autorités cantonales, d'autres s'entêtent dans de plus amples revendications, veulent à nouveau recourir à la force, ce sont les *Durs*; ils s'en prennent violemment aux modérés, font régner ici et là une espèce de terreur. Voyant les gouvernements se promettre mutuellement appui en cas de troubles, les fortes têtes de la faction des *Durs* songent à opposer la Ligue du Peuple à la Ligue des Seigneurs. Dans une rencontre d'hommes de confiance, tenue à Willisau le 18 avril (il ne semble pas que des Fribourgeois s'y soient trouvés) se discute un projet d'alliance entre tous les paysans de la Confédération. Cinq jours après, plus d'un millier de délégués se réunissent à Sumiswald, adoptent cette nouvelle tactique, s'y engagent même par serment, désignent Leuenberger comme chef de la Ligue, vont jusqu'à instituer un Conseil de guerre. Nouvelles assemblées plus grandioses, sortes de landsgemeinden, à Hutwil le 30 avril et le 14 mai, au cours desquelles la Ligue du Peuple prend de graves décisions, entre autres de recourir à la force³.

Les gouvernements, surtout ceux des cantons-villes, sont de nouveau inquiets, comme le montrent les nouvelles que le Petit Conseil de Fribourg reçoit d'un peu partout : de Zurich, de Soleure, de Lucerne et de Berne⁴. En raison de la gravité de la situation, la diète se réunit à Baden les derniers jours d'avril; Nicolas de Diesbach et Simon-Pétermann Meyer, bourgmestre y repré-

¹ E.A., VI, I Abteilung, p. 149-152.

² DIERAUER, IV, p. 35-36.

³ DIERAUER, IV, p. 38-44; GUGGENBÜHL, p. 32-41.

⁴ A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 91-93.

sentent le canton¹; ils en reviennent, porteurs de nouvelles sensationnelles, mais d'autant plus sujettes à caution. La Ligue du Peuple, affirme-t-on, compte entraîner toute la classe paysanne de la Suisse², mettre sur pied 250.000 hommes dont 40.000 du canton de Berne; les campagnards auraient décidé de compter les batz à leur ancienne valeur dans les transactions passées entre eux; ils auraient l'intention d'envoyer une députation auprès de l'empereur et même du pape; les insurgés lucernois affirmeraient que quiconque combattrait les gens de l'Entlebuch serait excommunié. Le secrétaire de l'ambassade de France présent aux délibérations a rapporté que les rebelles ont l'exemple funeste des Frondeurs français³, que l'empereur Ferdinand III chercherait à profiter des événements pour reprendre ses droits sur la Suisse perdus en 1648⁴ et tiendrait des troupes prêtes à intervenir, il a même prétendu que le gouverneur espagnol des Pays-Bas rassemblait aussi des contingents, enfin le secrétaire a offert la médiation de l'ambassadeur vu que les paysans venaient de solliciter son intervention. Les deux délégués rapportent avec le recès les résolutions adoptées le 29 avril : la diète est d'accord d'entreprendre des discussions avec les mécontents, à cet effet, elle les prie d'envoyer des délégués à Baden ou à Zurich et, s'ils le préfèrent, de négocier avec les autorités de leur canton. En même temps, elle prend des mesures militaires. Bienne, Neuveville, Neuchâtel, Genève et Fribourg viendront au secours de Berne dès qu'ils en seront requis. Une seconde armée s'organisera dans la Suisse orientale et une troisième dans les Waldstaetten⁵.

¹ E.A. VI, I. Abteilung, p. 162-172.

² N'oublions pas qu'en 1653 la population de la Suisse s'élève à un peu plus d'un million et demi d'habitants, que le 80 % vit à la campagne et s'adonne à l'agriculture, que tout homme libre est soldat et possède ses propres armes.

³ De fait, il y a des analogies avec le mouvement de la Fronde : protestation contre de nouveaux impôts indirects, invocation de vieux droits historiques, recours aux armes, opposition à l'absolutisme.

⁴ A la suite du traité de Westphalie de 1648, la Suisse était officiellement détachée de l'Empire.

⁵ E.A. VI, I Abteilung, p. 162-172.

OUVERTURE DES HOSTILITÉS, FRIBOURG S'APPRÊTE
A SECOURIR BERNE.

Le 21 mai, à la suite des mesures prises sept jours auparavant à Hutwil, le tocsin sonne dans la plupart des villages bernois de langue allemande, excepté dans le Simmenthal et le Gessenay; le faux bruit se propage que des mercenaires étrangers venus de Lorraine et de Bourgogne vont arriver, mettre tout à feu et à sang. Des milliers de paysans sous les ordres de Leuenberger, se dirigent de l'Emmenthal sur Ostermundigen, 700 Lucernois les y rejoignent dans la soirée; 500 Soleurois s'avancent jusque dans le Seeland et campent sous les murs d'Aarberg; des insurgés investissent Laupen, d'autres coupent le pont de bois de Gummenen¹. Ce jour même, dans l'après-midi, Fribourg est officiellement informé de l'insurrection et prié de tenir ses renforts prêts². Les patriciens de Berne ont bien ordonné la levée de deux régiments dans le Pays de Vaud resté fidèle, mais ces troupes ne sont pas encore arrivées. Le régiment du colonel Morlot, fort de 4.000 fantassins et de 1.200 cavaliers, atteint à ce moment les environs de Morat; comme les passages de Gummenen et de Laupen lui sont fermés, le colonel songe à emprunter le territoire singinois et adresse une demande en ce sens à Fribourg (22 mai). Après deux jours de réflexion et de délibérations, le Petit Conseil refuse cette autorisation, car les populations de la bannière de l'Auge (pour la plupart des régions singinoises), déjà excitées, craignent que le passage de cette soldatesque ne cause de trop grands dégâts sur leurs terres³.

Le lendemain, il se réunit d'urgence déjà à six heures du matin. On vient d'apprendre que les paroisses des Anciennes Terres, en particulier celles qui relèvent de la bannière de l'Auge, manifestent des sympathies pour les insurgés bernois, veulent s'opposer au passage des troupes levées en vue d'envoyer du

¹ GUGGENBÜHL, p. 43; *F.G.* IX, p. 144.

² *A.E.F., Manual*, N° 204, f° 127; *F.G.*, IX, p. 144.

³ *A.E.F., Manual*, N° 204, f° 128; *F.G.*, IX, p. 145.

renfort à Berne. On voit par là combien prudente avait été la décision prise la veille. Il ordonne aussitôt les mesures qui s'imposent, elles sont d'ordre militaire¹. Le lendemain, en effet, le régiment Reynold, d'un millier d'hommes à peine (en fait, 813), se rassemble à Fribourg, est passé en revue sur la place Notre-Dame². L'état-major du colonel Jean de Reynold, officier de valeur qui a participé à la guerre de Trente Ans, se compose de Jean-François de Forel, de Jean-Ulric Lenzbourg et du lieutenant-colonel Jean-Jost de Diesbach³. L'ensemble de la troupe a l'air discipliné, animé d'un bon moral⁴. Pour ne pas laisser la capitale sans défense, le gouvernement ordonne à chaque paroisse d'y envoyer deux hommes⁵.

Le régiment gagne les contrées singinoises et atteint bientôt la frontière bernoise, à Sensebrücke. Le moral des troupes n'est pas des meilleurs, elles sont désœuvrées durant plusieurs jours; la discipline laisse à désirer. Ainsi, dans la nuit du 29 au 30 mai, un nommé François Chollet, de Châtel-Saint-Denis, en état d'ivresse, menace de son épée plusieurs de ses camarades, il en tue deux et en blesse quelques autres, cette grave infraction entraîne peu après sa condamnation à mort⁶.

Pendant ce temps, Leuenberger investit partiellement la ville de Berne. Surpris par cette subite et formidable insurrection, manquant pour l'instant des forces nécessaires⁷ pour l'écraser, l'avoyer Antoine de Graffenried et ses collègues ouvrent des négociations avec Leuenberger. De prime abord, ce dernier, voyant sans cesse arriver de nouveaux renforts, formule assez catégoriquement ses exigences. Soudain, le 28 mai, il se montre plus accom-

¹ A.E.F., *Ratsmanual*, N° 204, f° 129-130; *F.G.*, IX, p. 146.

² A.E.F., *Ratsmanual*, N° 204, f° 132.

BERCHTOLD, III, p. 48.

³ C'est grâce à la chronique du P. Katzengrau, cordelier (chronique publiée dans l'*Anzeiger für Schweizer Geschichte* 1888, p. 222 et sq. qui malheureusement est très brève) que nous connaissons les noms de ces officiers.

⁴ A.E.F., *Manual* N° 204, f° 32.

⁵ BERCHTOLD, III, p. 49.

⁶ BERCHTOLD, III, p. 49-50.

G. CASTELLA, p. 414, *F.G.*, IX, p. 147-150.

⁷ La ville de Berne, comptant alors à peine 10.000 habitants, ne pouvait fournir qu'un millier d'hommes au plus.

modant, en raison d'un revirement de la situation, Le contingent de la capitale a tenté une sortie et pu amener sur les hauteurs voisines quelques pièces d'artillerie. D'autre part, dans la soirée du 26 mai, le régiment Morlot a pu traverser la Singine, grâce à une ruse du bailli de Laupen, Jakob Durheim. Ce dernier s'est rendu au camp des insurgés, leur a raconté que Leuenberger s'est converti au catholicisme et mis au service du pape. Indignés, les braves paysans réformés ont alors abandonné leurs positions et regagné leurs foyers. Le même stratagème fut employé à Aarberg et y produisit les mêmes effets. Ainsi les forces vaudoises pénètrent dans le Seeland. Messieurs de Berne ne paraissent pas avoir eu connaissance de l'événement puisque, le lendemain (28 mai), par l'accord de Murifeld, ils font d'importantes concessions aux insurgés, acceptant le renouvellement du compromis du 4 avril, accordant une complète amnistie, s'engageant à verser à leurs adversaires une indemnité de 50.000 livres; en revanche, Leuenberger promet de dissoudre la Ligue du Peuple¹.

En cette même journée, le gouvernement de Fribourg, toujours sans communications avec Berne, décide d'envoyer le régiment jusque sur les bords de l'Aar², mais, le lendemain, à la nouvelle de la convention de Murifeld, il donne un contre-ordre³.

Leuenberger a bientôt connaissance de l'intervention des troupes vaudoises et se rend compte de la menace qu'elles constituent pour la cause paysanne. Aussi, le 2 juin, il ordonne à nouveau la levée en masse de ses partisans⁴.

INTERVENTION DU RÉGIMENT FRIBOURGEOIS EN PAYS BERNOIS, NOUVEAUX TROUBLES.

Le même jour, effrayé de cette nouvelle insurrection, Berne requiert formellement le secours de Fribourg, envoie à la ville-sœur un courrier exprès, lequel arrive à 8 heures du soir⁵. Le

¹ GUGGENBÜHL, p. 43-44; *F.G.*, IX, p. 145.

DIERAUER, IV, p. 44-45.

² et ³ *A.E.F.*, *Manual*, N° 204, f° 133; *F.G.*, IX, p. 147.

⁴ GUGGENBÜHL, p. 47.

⁵ *F.G.*, IX, p. 148; *A.E.F.*, *Manual*, N° 204, f° 137.

lendemain, le Petit Conseil transmet ses ordres à Sensebrücke¹. Aussitôt après la réception de la nouvelle, dans l'après-midi du 3 juin, Jean de Reynold ordonne au régiment de se préparer au départ. A ce moment, la majeure partie de la troupe s'y refuse catégoriquement. Pour les soldats des contrées allemandes, le motif principal est qu'un rebelle pourrait facilement prendre un des leurs pour un milicien bernois et le tuer². Une fois au courant de cette raison, Messeigneurs prendront toutes les précautions pour qu'aucun Fribourgeois ne trouve la mort à l'occasion de cette intervention armée³. Le colonel fait alors ranger ses hommes en bataille, les somme de rester fidèles à leur serment et de suivre leurs capitaines. Peine inutile ! 365 hommes se mutinent ; c'est dans la compagnie de Gléresse que se trouvent le plus grand nombre de rebelles, puisque sur 162 hommes 7 seulement restent sous les ordres de leur capitaine. Quelques rebelles surexcités en viennent à saisir au collet un Wachtmeister. Les deux principaux instigateurs de la rébellion sont Jacques Castella de Gruyères et Johann Käser, de Boésingen⁴.

Les rebelles quittent bientôt Sensebrücke pour regagner leurs paroisses. Environ 200 atteignent la capitale le lendemain. Le gouvernement déjà averti de la rébellion, a pris ses mesures ; on les laisse entrer six par six, par la porte de Berne, on les désarme tous et l'on prend soigneusement leurs noms⁵. Les autres déserteurs, pour la plupart ressortissants de Gruyères, de Charmey, de Botterens, de La Roche et de Vaulruz, passent par la montagne⁶.

Aussitôt, le Petit Conseil envoie à Gruyères le colonel de Praroman, à Romont François-Pierre Gottrau, à Corbières⁷ Pétermann Meyer, à Rue Nicolas Brünsiholz ; en même temps, il

¹ A.E.F., *Missivenbuch*, N° 42, p. 426.

² et ³ F.G., IX, p. 152 ; A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 143.

⁴ A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 137 (en ce qui concerne CASTELLA) ; *id.*, f° 141, en ce qui concerne KASER.

⁵ A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 139 ; F.G., IX, p. 151.

⁶ F.G., IX, p. 151. A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 139.

⁷ C'est à cause de l'attitude de Botterens et de Charmey que l'on a envoyé Meyer car la commune même de Corbières reste calme puisque, en 1659, le gouvernement accorde une petite faveur aux bourgeois en reconnaissance de leur fidélité et de leur obéissance. Cf. A. S.H.F., IX, p. 490.

fait occuper militairement les châteaux¹. Le 6 juin, par un Mandat spécial, il ordonne à tous les bailliages de renvoyer à Fribourg les déserteurs sinon de fournir des volontaires à leur place. Mais ça ne va pas tout seul ! Le colonel de Praroman avise le gouvernement que les hommes de La Roche ne veulent prendre les armes que pour la défense du canton ou de la foi catholique, qu'à Bulle le mécontentement est très vif et qu'à Gruyères le lieutenant Gindroz a tenu des propos séditieux². Par contre, dans le bailliage de Châtel-Saint-Denis, bien que l'affaire Chollet y ait pu causer quelque émotion, tout est calme, on envoie un nouveau petit contingent pour remplacer les déserteurs³. Dans les bailliages de Font et de Montagny, on n'y signale aucun trouble⁴.

Les déserteurs sont sommés de se rendre dans la capitale ; presque tous alors obéissent. Une fois à Fribourg, ils demandent pardon à genoux ; à les en croire, ils auraient compris que si l'expédition militaire ne leur plaisait pas, ils pouvaient rentrer à la maison ; enfin, ils se déclarent prêts à marcher n'importe où⁵.

Quelques mutins cependant s'enfuient à l'étranger, notamment Pierre Savary de Botterens et Claude Favre de Gruyères ; le gouvernement prononce la confiscation de leurs biens, promet cent écus de récompense à qui rapportera leurs têtes ; en attendant, il leur inflige la peine de mort et les fait pendre en effigie⁶.

Le 4 juin, au matin, il ne reste, à Sensebrücke, du régiment fribourgeois que 437 hommes. Heureusement, l'avant-veille, sont arrivés du bailliage d'Echallens 150 soldats qui ne se sont pas laissés entraîner dans la rébellion⁷. Sur ordre de Jean de Reynold, le premier capitaine Jost de Diesbach est parti, dans la nuit, pour la capitale ; il y arrive de bon matin, transmet les dernières

¹ A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 139-140.

² A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 140.

³ PHILIPONA, p. 671-672.

⁴ L'histoire de la seigneurie et du bailliage de Font (*A.S.H.F.*, VIII, 157-280) ne mentionne aucun fait saillant pour cette année 1653 ; de même l'histoire de la seigneurie et du bailliage de Montagny (*Annales Fribourgeoises* 1929, p. 133-134).

⁵ *F.G.*, IX, p. 151 ; A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 139-140.

⁶ BERCHTOLD, III, p. 57-58.

⁷ A.E.F., *Missiwenbuch*, N° 42, p. 424.

nouvelles au Conseil qui, de son côté, donne l'ordre au colonel de marcher avec le contingent qui lui reste¹. Le commandant du régiment répond en sollicitant l'envoi de nouvelles troupes, car il aurait honte d'entrer en campagne avec le faible contingent qui lui reste²; néanmoins, il se soumet à la décision du gouvernement, il s'avance tout d'abord jusqu'à Münchenbuchsee³ (5 juin), puis jusqu'à Berthoud, avec mission, selon toute vraisemblance, de rétablir l'ordre dans cette partie de l'Emmenthal. A un moment donné, il ne dispose plus que de 380 hommes⁴, ce qui laisse supposer de nouvelles désertions. Le 7 juin, Messieurs l'avisent de la rentrée de nombreux mutins, lui recommandent de ne leur adresser aucune réprimande⁵. (Les effectifs bientôt augmentent et s'élèvent finalement à 709 soldats⁶). En même temps, ils le prient de ne s'avancer contre les insurgés bernois qu'avec la plus grande circonspection⁷. Ce même jour, ils s'adressent également au Conseil de Berne afin qu'il ménage les forces fribourgeoises, car ils ont grand'peur que le régiment n'ait à supporter quelque souffrance à l'occasion de son intervention⁸.

De fait, les renforts envoyés ne jouent aucun rôle lors des graves événements qui se déroulent à ce même moment. Le 3 juin, le gros des forces de la Ligue du Peuple est vaincu à Wohlenschwil par le général Werdmüller, deux jours après, Schibi et les insurgés lucernois sont battus à Gysikon par Zwyer von Ewibach. De son côté, le 8 juin, le général Sigismond d'Erlach, avec 7.000 hommes, presque tous des welsches, rencontre les bandes de Leuenberger à Herzogenbuchsee et leur inflige une grave défaite⁹. Les troupes fribourgeoises ne participent à aucune de ces rencontres.

Peu après, Jean de Reynold reçoit de Berne l'ordre de se

¹ F.G., IX, p. 149; A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 137.

² F.G., IX, p. 151; A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 139-140.

³ F.G., IX, p. 151; A.E.F., *Kriegswesen 1600-1659*. Le 5 juin, de Münchenbuchsee, Reynold envoie des nouvelles à Fribourg.

⁴ F.G., IX, p. 150; A.E.F., *Missivenbuch*, N° 42, p. 428.

⁵ F.G., IX, p. 152; A.E.F., *Kriegswesen 1600-1659*.

⁶ A.E.F., *Kriegswesen 1600-1659*. F.G., IX, p. 152.

⁷ F.G., IX, p. 152.

⁸ F.G., IX, p. 152.

⁹ GUGGENBÜHL, p. 44-53.

rendre à Steffisbourg, d'apporter ainsi son concours pour le rétablissement de l'ordre dans l'Oberland. Il en réfère aussitôt à son gouvernement qui, le 11 juin, exprime à Messeigneurs des bords de l'Aar le vif désir qu'ils adjoignent au régiment fribourgeois 1.000 ou au moins 600 hommes¹. Berne répond qu'il est obligé de confier cette mission aux troupes fribourgeoises et qu'il leur fournira de la cavalerie et deux canons². De Fribourg, on insiste encore le lendemain, mais sans succès, pour que le secours fourni au régiment soit plus efficace vu que les soldats sont exposés à un danger de guerre³.

Le 12 juin, le colonel est à Thoune et s'empresse d'envoyer quelques nouvelles : les bourgeois de cette ville ont réservé aux troupes un bon accueil ; à Steffisbourg⁴, les paysans se sont mis à genoux pour présenter leur soumission, ils ont demandé pardon et, sur son ordre, ont déposé leurs mousquets ; toutefois les principaux meneurs sont parvenus à s'échapper⁵. Le ravitaillement semble laisser à désirer, puisque le gouvernement bernois prie Fribourg d'envoyer des vivres à Steffisbourg pour le régiment, ce à quoi Messeigneurs se refusent⁶.

Le lendemain, Jean de Reynold est prié de marcher sur Brienz avec une partie de ses troupes pour y désarmer les insurgés, et cette fois, de mettre la main sur les instigateurs de la rébellion⁷. En trois jours, il occupe et soumet Oberhofen, Hilterfingen, Oberbourg et surtout Brienz. Le 16 juin, il écrit à Fribourg que tout s'est déroulé sans incident, qu'aucun de ses hommes n'a été tué ni même blessé⁸.

Des bords de la Sarine, on suit de près les événements. Le 14 juin déjà, Messeigneurs expriment leur reconnaissance et leurs

¹ A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 143.

² F.G., IX, p. 153.

³ A.E.F., *Missivenbuch*, N° 42, p. 433 ; F.G., IX, p. 153.

⁴ D'après le *D.H.B.S.*, VI, p. 334, Steffisbourg avait pris une grande part à la guerre des Paysans.

⁵ F.G., IX, p. 153 ; A.E.F., *Kriegswesen*, 1600-1659.

⁶ F.G., IX, p. 153 ; A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 143.

⁷ F.G., IX, p. 153-154.

⁸ A.E.F., *Manual*, N° 204, f° 146 et aussi f° 152 (là, on trouve les noms des quatre localités occupées).

félicitations au colonel pour ses premiers succès, mais ils lui défendent de pénétrer en territoire lucernois ou soleurois sans avoir obtenu leur autorisation¹. Lorsque Reynold reçoit cette missive, il a déjà quitté l'Oberland. Ayant reçu l'ordre de marcher sur l'Entlebuch, il vient d'atteindre Schangnau. Il rebrousse aussitôt chemin et, en quelques jours, regagne son canton².

De leur côté, Messesseurs de Berne remercient Fribourg de son aide, reconnaissent que les renforts envoyés ont fait peur aux rebelles et contribué à obtenir leur soumission. En outre, ils témoignent leur gratitude en offrant au colonel Jean de Reynold deux deniers d'honneur en argent et à chacun de ses deux capitaines (vraisemblablement Jost de Diesbach et Jean-François de Forel) un³.

CONCLUSION

En somme, le rôle de Fribourg, lors de la guerre des Paysans, n'a pas été important. Grâce à son éloignement des foyers principaux de l'agitation, à la différence de langage de la plupart de ses sujets d'avec celui du gros des rebelles, plus encore à la prudente politique de son gouvernement, le canton n'a pas vu éclater une insurrection en masse des campagnards. Toutefois, lors de la levée des troupes en vue de porter secours à Lucerne, une certaine opposition s'est manifestée à Gruyères, où quelques paysans bernois étaient d'ailleurs venus faire de la propagande et, de là, a tenté de s'étendre à d'autres contrées.

A fin mai et au début de juin, lorsque Messesseurs s'apprêtaient à envoyer du renfort à Berne, alors se manifesta un plus vif mécontentement dans diverses localités et même une grave rébellion éclata dans le régiment Reynold qui avait été mis sur pied.

¹ *F.G.*, p. 154 ; *A.E.F.*, *Kriegswesen* 1600-1659.

² *F.G.*, IX, p. 15 ; *A.E.F.*, *Manual*, N° 204, f° 149 et 151.

³ *F.G.*, IX, p. 154-155.

A l'extérieur, le gouvernement s'efforça de prime abord de concilier les parties; puis, lorsqu'il fallut respecter les ordres de la diète, secourir Berne, il le fit par devoir, non sans éprouver de fortes appréhensions, et il limita au strict minimum sa participation à ce regrettable et douloureux conflit.